

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2023

Projet de procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 7 mars 2023, à 19 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6
Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1 est absente

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2023-03-025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 19h01.

Adoptée.

2023-03-026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 7 mars à 19 h**

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023

4. Communiqués et correspondance

4.1 Tableau des correspondances reçues en février 2023

5. Administration et finances

5.1 Liste des comptes à payer

5.2 Dépôt- Activités de fonctionnement à des fins fiscales

5.3 Autorisation de déposer une demande au FRR-Volet 2

5.4 Demande d'aménagement d'une piste de ski de fond et d'agrandissement du stationnement

5.5 Offre d'installation d'une toilette chimique à l'Éco-Sentier de la Vieille Traverse

5.6 Autorisation d'achat pour le projet Nouveaux Horizons 2023

5.7 Autorisation de déposer une demande au FRR-Volet 2

6. Législation

6.1 Avis de motion- Règlement 106-01 pour abroger le règlement général municipal 106

6.2 Projet de Règlement 106-01 pour abroger le règlement général municipal 106

6.3 Avis de motion- Règlement 144 (G100), règlement municipal harmonisé avec la MRC d'Arthabaska applicable par la Sûreté du Québec

6.4 Projet de règlement- Règlement 144 (G100), règlement municipal harmonisé avec la MRC d'Arthabaska applicable par la Sûreté du Québec

7. Travaux publics

7.1 Balayage des rues 2023

7.2 Fauchage 2023

7.3 Déneigement 2023-2024

8. Loisirs et culture

8.1 Arbres et compost 2023

8.2 Entente avec OBNL pour activités VOISINS SOLIDAIRES

8.3 Remise billets pour activités

9. Sujets divers (demeure ouvert)

10. Rapport des élus

11. Période de questions

12. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

2023-03-027

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **7 FÉVRIER 2023**.

Adoptée.

4. Communiqués et correspondances

4.1 Les correspondances de février ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5. Administration et Finances

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

2023-03-028

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes + location de salle + Permis	34 946.86 \$
Retour de taxes	53 511.81 \$
Aide à la voirie locale	65 958.88 \$
Primada	88 573.00 \$
Total	242 990.55 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 438.38 \$
Salaires employés	4 150.33 \$
Comptes payés	47 692.26 \$
Paieement émis	2 865.05 \$
Total	57 146.02 \$

2023-03-029

5.3 Autorisation de déposer une demande au FRR-Volet 2

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière-trésorière à déposer une demande de subvention au FRR-Volet 2 à la MRC d'Arthabaska, pour le projet débarcadères canots kayacs concernant l'achat de deux quais, d'une toilette chimique et l'aménagement du stationnement et de la descente qui mène aux quais.

- **QUE** Le conseil de Maddington Falls s'engage à assumer sa partie des coûts;
- **QUE** Le conseil de Maddington Falls accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **QUE** Le maire et la directrice générale, greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents en lien avec cette demande d'aide financière;
- **QUE** Les soumissions sont en annexe.

Adoptée

2023-03-030

5.4 Demande d'aménagement d'une piste de ski de fond et d'agrandissement du stationnement

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles du Site Touristiques Inc de Maddington Falls ont été autorisé par la résolution 2023-02-015 pour l'entretien général de ses sentiers de la Vieille Traverse;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles du Site Touristique demande à la municipalité le droit d'aménager une piste de ski de fond et aussi d'agrandir le stationnement adjacent actuel au sentier de la Vieille Traverse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls demande à la directrice générale et greffière-trésorière de faire des demandes de soumissions pour déposer une nouvelle demande au FFR- Volet 2 avant juin pour l'aménagement d'une piste de ski de fond ainsi que l'agrandissement du stationnement adjacent au sentier de la Vielle Traverse;

QUE les bénévoles du Site Touristique sont autorisés à procéder en obtenant au préalable la permission de la directrice générale et greffière-trésorière;

QUE tout besoin d'utiliser un équipement municipal devra être demandé à la directrice générale par courriel avant son utilisation;

QUE toutes demandes de dépenses doivent être approuvées par le conseil;

Adoptée

Madame Denise Houle conseillère au siège #3 a déclaré son conflit d'intérêts et s'est retirée de la table de vote pour le point 5.4

2023-03-031

5.5 Offre d'installation d'une toilette chimique à l'Éco-Sentier de la Vielle Traverse

CONSIDÉRANT QUE Le Site Touristique de Maddington Falls a reçu le don d'une toilette chimique et qu'elle demande l'autorisation à la municipalité de l'installer dans le sentier de la Vielle Traverse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise l'installation de la toilette chimique appartenant au Site Touristique, dans le sentier municipal de la Vielle Traverse.

Adoptée

2023-03-032

5.6 Autorisation d'achat pour le projet Nouveaux Horizons 2023

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière Nouveaux Horizons 2023 de 25 000\$ a été accordée par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière trésorière à procéder aux achats du projet Nouveaux Horizons 2023 tel qu'une cuisine d'été extérieure, des colonnes de sons, un projecteur, des tables de parc et des lumières solaires décoratives.

Adoptée

5.7 Autorisation de déposer une demande au FRR Volet-2

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

2023-03-033

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière-trésorière à déposer une demande de subvention au FRR-Volet 2 à la MRC d'Arthabaska, pour son projet concernant l'aménagement d'une piste de ski de fond ainsi que l'agrandissement du stationnement adjacent au sentier de la Vieille Traverse;

- **QUE** Le conseil de Maddington Falls s'engage à assumer sa partie des coûts;
- **QUE** Le conseil de Maddington Falls accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **QUE** Le maire et la directrice générale, greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents en lien avec cette demande d'aide financière;
- **QUE** Les soumissions sont en annexe.

Adoptée

6. Législation

6.1 Avis de motion- Règlement 106-01 pour abroger le règlement général municipal 106

Avis de motion est donné par monsieur Patrice Morin pour l'adoption prochaine du règlement 106-01 règlement qui abroge le règlement général 106. Patrice Morin fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du Code municipal.

6.2 Projet de Règlement 106-01 pour abroger le règlement général municipal 106

2023-03-034

<p align="center">Projet de RÈGLEMENT 106-01 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 106</p>

CONSIDERANT QUE le conseil de la municipalité de Maddington Falls désire mettre à jour son règlement général 106 ;

CONSIDERANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 mars 2023 par Patrice Morin ;

CONSIDERANT QUE le projet de règlement a été présenté par Patrice Morin le 7 mars 2023 ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement suivant soit adopté:

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2 – MODIFICATION

Le deuxième alinéa de l'article 83 du règlement 106 devra dorénavant se lire ainsi :

ARTICLE 83. Les feux de joie dans un foyer fermé, une cuve ou un empierrement ne nécessitent pas de permis de brûlage si toutes les conditions mentionnées à l'alinéa précédent sont remplies et qu'un pare-étincelle couvre entièrement l'ouverture du feu.

L'article 131.3 du règlement 106 devra dorénavant se lire ainsi :

ARTICLE 131.3 Au surplus et sans préjudice des dispositions prévues au présent article, la municipalité conserve tout autre recours pouvant lui appartenir, notamment et non limitativement au remboursement des frais encourus pour le déplacement des services de sécurité incendie ;

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en force et en vigueur selon la Loi.

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman,
Directrice générale / greffière-trésorière

Adoption du règlement 106	4 avril 2011
Avis de motion du règlement 106-01	7 mars 2023
Présentation du projet de règlement 106-01	7 mars 2023
Adoption du règlement 106-01	11 avril 2023
Publication	12 avril 2023
Entré en vigueur	12 avril 2023

6.3 Avis de motion- Règlement 144 (G100), règlement municipal harmonisé avec la MRC d'Arthabaska applicable par la Sûreté du Québec.

Avis de motion est donné par monsieur Patrice Morin pour l'adoption prochaine du règlement 144 (G100) règlement municipal harmonisé avec la MRC d'Arthabaska applicable par la Sûreté du Québec.

Patrice Morin fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du Code municipal.

6.4 Projet de Règlement 144 (G100), règlement municipal harmonisé avec la MRC d'Arthabaska applicable par la Sûreté du Québec.

2023-03-035

CONSIDERANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 mars 2023 par Patrice Morin ;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire adopter le projet de règlement 144 (G100), règlement municipal harmonisé avec la MRC d'Arthabaska applicable par la Sûreté du Québec ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement 144 (G100) soit adopté:

QUE les membres du conseil attestent avoir lu le projet de règlement 144 (G100) et acceptent de renoncer à sa lecture pour alléger l'adoption;

Le présent règlement entrera en force et en vigueur selon la Loi.

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman,
Directrice générale / greffière-trésorière

Avis de motion du règlement	7 mars 2023
Présentation du projet de règlement	7 mars 2023
Adoption du règlement	11 avril 2023
Publication	12 avril 2023
Entré en vigueur	12 avril 2023

7. Travaux publics

7.1 Balayage des rues 2023

2023-03-036

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire balayer les intersections de ses rues et l'accotement de la route 261 comme l'an passé;
EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte l'offre de service de balayage de rues 2023 des Entreprises MYRROY Inc. au tarif de 155\$ de l'heure pour un minimum de 4 heures + transport.

Adoptée

7.2 Fauchage 2023

2023-03-037

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est satisfaite des services de fauchages ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte l'offre de service de fauchage 2023 des Entreprises R.M. Pépin Inc. tel que présenté en annexe.

Adoptée

7.3 Déneigement 2023-2024

2023-03-038

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire redemander des offres pour le déneigement 2023-2024 et seulement pour une période d'un an ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil demande à la directrice générale et greffière-trésorière de redemander des offres de services de déneigement pour ses stationnements, ses routes de campagnes et le secteur du Lac Ginette.

Adoptée

8. Loisirs et culture

8.1 Arbres et compost 2023

2023-03-039

CONSIDÉRANT QUE Gesterra offre à la population la possibilité d'avoir du compost jumelé à un don d'arbre.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil confirme qu'il accepte de tenir un événement le samedi 20 mai de 9h à midi au bureau municipal et de jumelé l'activité du compost offert par Gesterra avec un don d'arbre qui sont fournis par le groupement forestier.

QUE Le conseil demande à la directrice générale greffière-trésorière de contacter le Groupement Forestier pour obtenir des arbres feuillus de préférence et Gesterra pour réserver le compost;

QUE les conseillères Denise Houle et Chantal Bilodeau s'engagent à être sur place lors de l'événement.

Adoptée

8.2 Entente avec OBNL pour activités VOISINS SOLIDAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie d'une aide financière d'Espace Muni, Voisins Solidaires pour favoriser les activités sociales et le bénévolat;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

2023-03-040

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Le conseil remet 150\$ au Site Touristique pour l'activité de Pâques du 8 avril 2023; 350\$ au Festifalls pour le brunch du 7 ou 8 mai 2023 et 500\$ au Festifalls pour la vente de garage qui aura lieu le 3 juin 2023 lors de la fête des voisins;

QUE les OBNL devront remettre à la municipalité des factures pour les montants respectifs remis.

Adoptée

8.3 Remise billets pour activités

Il est déposé que des billets gratuits pour le Mont Gleason ont été remis par la MRC à la municipalité et que nous pouvions en disposer selon notre volonté. Qu'après discussion avec le conseil, ceux-ci ont été remis aux organisateurs de l'activité Sentier Illuminé pour les bénévoles;

9. Sujets divers (demeure ouvert)

9.1 Avis de motion – Règlement 145 limitant la vitesse de la rue Du Pont

Avis de motion est donné par monsieur Patrice Morin pour l'adoption prochaine du règlement 145 règlement limitant la vitesse de la rue du Pont. Patrice Morin fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du Code municipal.

9.2 Projet de – Règlement 145 limitant la vitesse de la rue Du Pont

2023-03-041

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné à une séance du Conseil municipal de Maddington Falls tenue le 7 mars 2023 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2023-03-041;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement 145 **limitant la vitesse de la rue du Pont**, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent projet de règlement porte le titre de :
Règlement 145 limitant la vitesse de la rue du Pont

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 20 km/h sur la rue du Pont à Maddington Falls;

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par notre équipe municipale;

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière;

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en force et en vigueur selon la Loi.

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman,
Directrice générale / greffière-trésorière

Avis de motion du règlement	7 mars 2023
Présentation du projet de règlement	7 mars 2023
Adoption du règlement	11 avril 2023
Publication	12 avril 2023
Entré en vigueur	12 avril 2023

2023-03-042

9.3 Renouvellement des annonces dans le journal le Causeur pour 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la demande de renouvellement d'abonnement du *Journal Le Causeur*;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont de 50 \$ par page pour chaque mois;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise de renouveler l'abonnement pour l'année 2023 au montant de 600 \$.

Adoptée

10. RAPPORT DES ÉLUS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-03-043

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 20h30.

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le _____ 2023.